

Foire aux questions à propos du D-MADE

Qu'est-ce que le D-MADE? La Foire du Développement pour la Diaspora Africaine en Europe comporte deux composantes: la première est un **concours de projets innovateurs** qui attribuera des prix jusqu'à €40,000 en espèces pour des projets d'entrepreneuriat en Afrique Sub-saharienne présentés par la diaspora. Les lauréats recevront un soutien approprié lors de la mise en œuvre du projet.

La deuxième composante est le **Forum d'échange de connaissances**, qui rassemblera la diaspora africaine, les organismes de la société civile, le gouvernement, les secteurs privé et public, les partenaires au développement et les donateurs afin d'échanger des vues, les meilleures pratiques, et d'explorer des voies et moyens pour combattre ensemble la pauvreté en Afrique. Son objectif d'une part est de tirer profit des idées et des savoir-faire et d'autre part, de favoriser les opportunités de réseautage au-delà même du concours.

Où et quand se tiendra-t-il? Le concours sera lancé le 17 septembre 2007 à Bruxelles, date à partir de laquelle les propositions de projet peuvent être soumises, et ce jusqu'au 23 novembre 2007.

A l'issue d'une évaluation complète par des experts du développement et du milieu des affaires, l'étape finale du concours aura lieu les 24 et 25 juin 2008 à Bruxelles. Les finalistes présenteront leurs projets lors de la Foire, qui sera ouverte à tout public intéressé préalablement inscrit. Les visiteurs pourront discuter avec les finalistes et visiter les stands de projet exposés.

Au cours de la Foire, les finalistes seront interviewés par un jury composé de membres de la diaspora, des bailleurs de fonds, des entrepreneurs et autres représentants du secteur privé, de la société civile, etc. qui sélectionnera les 10 à 15 gagnants qui seront annoncés à la cérémonie de clôture, le 25 juin 2008.

Qui finance cette initiative et quel est le rôle de la Banque mondiale? D-MADE est un partenariat financé essentiellement par les gouvernements de Belgique, France et des Pays-Bas. La Banque mondiale couvre les frais administratifs relatifs à la préparation, la tenue et le suivi du concours. D'autres partenaires sont invités à contribuer à l'enveloppe des prix et à offrir l'assistance technique aux projets gagnants pour une durée d'un an.

Combien de propositions le concours acceptera? Il n'y a pas de limite au nombre de propositions acceptées. Nous encourageons tout Africain Sub-saharien en Europe avec une idée novatrice à participer.

Le soutien de D-MADE est-il un événement isolé? D-MADE est la première Foire s'adressant à la Diaspora africaine en Europe. Une mise en œuvre réussie du programme pourrait encourager les donateurs à financer d'autres actions similaires dans le futur.

J'ai remporté un prix lors d'une Foire du développement dans le passé. Suis-je éligible pour soumettre une proposition? Les lauréats d'une Foire du développement passée ne peuvent soumettre une proposition que si elle diffère totalement de la proposition qui a déjà bénéficié d'un financement. Le même projet ou idée de projet ne peuvent être soumis à nouveau.

Quels sont le calendrier et les phases essentielles du D-MADE? Le processus global du concours D-MADE est le suivant:

17 septembre 2007 – 23 novembre 2007: *Lancement officiel du concours D-MADE. Appel à propositions.*

26 novembre 2007 – Février 2008: *Examen des projets*

Février 2008: *Annonce des finalistes*

3 - 28 mars 2008: *Atelier d'orientation pour les finalistes*

1 avril – 16 mai 2008: *Soumissions des plans d'affaires des finalistes*

24-25 juin 2008: *Foire du développement pour la diaspora africaine en Europe & Forum d'échange de connaissances, Bruxelles, Belgique*

Juin 2008-Juin 2009 – *Assistance Technique, Suivi et Evaluation*

Qui peut participer au D-MADE? L'appel à propositions du D-MADE est ouvert à tout individu ou organisation de la diaspora africaine résidante en Europe et actifs en Afrique Sub-saharienne.

- **Type d'organismes** : entrepreneurs, investisseurs privés, ONG, organisations de la société civile, fondations, instituts de recherche, instituts académiques, etc.
 - Les entreprises qui démarrent sont éligibles.
 - Les entreprises qui envisagent de nouveaux services ou produits pour expansion sont éligibles.
 - Les organismes participants doivent être légalement enregistrés en Europe ou en Afrique.
 - Les organismes qui ne sont pas encore légalement enregistrés sont également habilités à participer au concours, à condition qu'ils s'engagent à se constituer légalement avant toute remise de prix.
 - Les entreprises participantes ne peuvent avoir plus de 50 employés.
- **Les individus sont éligibles**, à condition qu'ils soumettent leur proposition en partenariat avec un organisme en Afrique Sub-Saharienne.
- **Partenariat** : Toutes les propositions doivent être soumises en partenariat avec au moins un acteur local en Afrique. Les partenaires peuvent être des gouvernements locaux et leurs structures, des ONG nationales ou internationales ; des entreprises locales ou internationales ; des instituts de recherche et des établissements d'universitaire, conformément aux conditions ci-dessous :
 - Les deux parties impliquées dans le projet ne peuvent être uniquement des individus exerçant des activités commerciales.
 - Les deux parties impliquées ne peuvent être des instituts académiques ou de recherche, étant donné que les projets de recherche théorique ne seront pas pris en compte.

Les organismes opérants sont-ils éligibles? Oui. Les organismes qui envisagent de nouveaux services ou produits pour expansion sont éligibles.

Les étudiants sont-ils éligibles? Tous les candidats doivent répondre aux critères d'évaluation indépendamment d'un éventuel statut provisoire. Un étudiant est dans une situation transitoire.

Quels sont les secteurs éligibles? Tous les secteurs sont éligibles pour autant qu'ils respectent le thème du concours, «*l'entreprenariat*», de manière lucrative tout en générant des retours sociaux.

Je n'ai pas de partenaire en Afrique mais j'ai un bon projet. Puis-je participer et trouver un partenaire après? Non. Les projets doivent être exécutés dans un pays d'Afrique sub-saharienne avec un partenaire local. Avoir un partenariat établi avant de soumettre une proposition est une condition préalable.

Le promoteur du projet peut-il être en Afrique et soumettre une proposition avec un partenaire de la Diaspora en Europe? Non. L'accent est principalement mis sur la contribution des diasporas au développement de leurs pays d'origine. Les candidatures doivent donc impérativement émaner des personnes d'origine africaine résidant en Europe, mais qui exécutent leurs projets dans un pays d'Afrique Sub-saharienne avec un partenaire local.

Les partenariats doivent-ils impliquer une relation financière? Non, mais un partenaire (que ce soit un individu ou une organisation) doit en général apporter une contribution à l'équipe d'exécution du projet. Celle-ci peut consister en un support financier, mais cela pourrait également être une assistance technique, une assistance en nature, de l'équipement, de l'espace de bureau ou autre élément de coûts.

Le partenaire local devra-t-il également apporter une contribution de contrepartie ? La contribution de contrepartie ne différencie pas la Diaspora en Europe du partenaire local en Afrique, tant que le plan financier de l'entreprise est solide et réaliste.

Comment participer? L'information détaillée sur les modalités de soumission est disponible sur le site internet de D-MADE, à l'adresse www.dmade.org . Si vous rencontrez des difficultés à accéder à notre site, nous vous invitons à contacter l'équipe du D-MADE à l'adresse info@dmade.org, par téléphone au +32 2 552 00 49 ou par fax au +32 2 552 00 25. Les propositions doivent être soumises au plus tard le 23

novembre 2007 à 16h (heure de Bruxelles). Toute proposition reçue après la date et l'heure limite ne sera pas retenue.

Dans quelles langues doivent être rédigées les propositions ? Les propositions doivent être rédigées uniquement en anglais ou en français.

Puis-je envoyer des documents additionnels avec ma proposition? Non. L'équipe du D-MADE s'attendent à recevoir un grand nombre de propositions de par l'Europe et ne pourra par conséquent examiner d'autre document que votre formulaire de candidature. Toute proposition soumise avec des annexes ne sera pas retenue.

Puis-je soumettre plus d'une proposition? Non. Nous conseillons aux candidats de ne soumettre qu'une proposition basée sur leurs compétences et les domaines pour lesquels ils répondent aux critères d'évaluation.

Y a-t-il une assistance prévue pour accompagner les candidats à participer au concours ? Oui. Les organismes de la diaspora participants seront présentés au CENA (Capacity Enhancement Needs Assessment - unité d'évaluation des besoins de renforcement des capacités) dont la méthodologie et les approches sont conçues et pilotées par l'institut de la Banque mondiale (WBI) dans plusieurs pays. Le CENA est, en règle générale, une évaluation participative conçue pour mesurer les capacités disponibles, identifier des contraintes institutionnelles au niveau des acteurs impliqués, s'assurer des forces et des faiblesses de capacité en vue de recommandations stratégiques sur les solutions possibles. À cet égard, les organismes de la diaspora apprendront et appliqueront les cinq étapes de base du CENA en évaluant leurs propositions ; emploieront les qualifications et les connaissances acquises pour la conception de projets, la mise en œuvre, le suivi des progrès durant la mise en œuvre et l'évaluation complète à l'achèvement des projets. En outre, des ressources additionnelles (telles que des exemples de projet) seront mis à disposition sur le site.

De qui sera composé le jury international qui choisira les gagnants du D-MADE? Comme dans tout concours de la foire du développement, le jury sera composé de représentants de rang mondial de la diaspora, des bailleurs de fonds, du secteur privé et public, de la société civile, des organisations non gouvernementales, du milieu académique, etc. De plus amples informations sur les membres du jury seront disponibles sur le site au moment opportun, ainsi qu'à la Foire.

Y aura-t-il un comité d'évaluation par pays participant ou est-ce le même comité qui évaluera les propositions venant de chaque pays européen? Les propositions venant de tous les pays participants seront examinées par le même groupe d'assesseurs et de jurés

En quoi consiste le prix? Le prix est composé de :

1. **Une subvention financière** d'un montant maximum de €40,000, qui sera versée en deux tranches minimum sur un compte bancaire.
2. **Une assistance technique**, visant à renforcer les capacités pouvant renforcer la durabilité de l'entreprise gagnante. Cette assistance sera conçue de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque projet gagnant.
3. **Un suivi** lors l'exécution des projet gagnants pendant une période d'un an.

Quel est le nombre total et le montant des prix du D-MADE? D-MADE compte gratifier 10 à 15 projets gagnants sélectionnés par un jury international d'une subvention jusqu'à hauteur de €40,000 en espèces. Le montant des prix variera selon les besoins de financement mentionnés dans les plans d'affaires. Les récompenses peuvent également consister en certificats de reconnaissance ou titres honorifiques, sans valeur financière. D'autres catégories de prix pourront être annoncées au cours des mois précédant l'événement, ou sur le lieu même de l'évènement.

Comment sera déterminé le pourcentage de la contribution de contrepartie? Les lauréats devront apporter une contribution propre de l'ordre de 5% à 25 % de la subvention obtenue. Ce pourcentage sera déterminé et basé sur l'information d'évaluation fournie par les entrepreneurs participants. Toutes les propositions soumises seront accompagnées d'un formulaire diagnostique contenant l'information sur le financement et les plans financiers du projet. L'information sera employée par l'équipe du D-MADE afin de

déterminer le pourcentage des contributions que chaque organisation apporterait. L'objectif ici est de se baser uniquement sur les besoins et les demandes, étant donné que les conditions de fonctionnement de chaque entreprise seraient différentes. Il y aura une disposition pour déroger à cette clause dans des cas exceptionnels qui seront déterminés par l'équipe du D-MADE.

Y a-t-il des quotas ou des limites dans le nombre de gagnants ou propositions par pays ou secteur ? Non. Les finalistes seront choisis en fonction de leurs idées et plan d'exécution de projet, indépendamment de leur pays d'origine ou de résidence. Les propositions doivent refléter le thème du concours, l'entrepreneuriat.

En quoi consiste le soutien pendant la mise en œuvre du projet? Des équipes locales de suivi (Local Monitoring Teams) seront constituées dans tout pays où des projets gagnants seront mis en œuvre. L'équipe locale servira d'instrument de pilotage pour faciliter l'appui au projet et l'assistance technique pendant la période d'exécution, ainsi que pour le déboursement de fonds des projets gagnants du D-MADE et la production des rapports d'avancement. Les LMTs effectueront également des missions de suivi pendant cette période.

Que se passe-t-il si le projet est plus petit que €10,000 ou plus grand que €40,000? Il n'y a pas de limite imposée quant à la taille des projets tant que le promoteur peut assurer ses propres / autres sources de financement, étant donné que les subventions octroyées dans ce concours sont limitées et ne peuvent pas couvrir tous les coûts opérationnels d'un projet. Les prix aux lauréats varieront selon les besoins définis dans leurs projets. Toutefois, les requêtes de financement ne devront pas dépasser €40,000 ni être de moins de €10,000. Toute demande en dehors de cette fourchette ne sera pas retenue.

Quelle est la stratégie du D-MADE pour consulter la Diaspora Africaine? L'équipe de D-MADE débuta les préparations pour la foire de développement avec des consultations publiques dans plusieurs pays européens, lesquelles ont servi de publicité et d'événements de diffusion pour le D-MADE. Des séances de consultations ont eu lieu à Bonn, Allemagne ; Bruxelles, Belgique ; La Haie, Pays-Bas ; Rome, Italie ; Paris, France ; et Londres, Royaume-Uni en juin et juillet 2007.

Garantissez-vous la protection intellectuelle des idées/projets soumis? Oui. Les dossiers de projet soumis seront gérés de manière confidentielle et suivant les normes généralement admises de respect de la protection intellectuelle. Toutefois, si vous êtes choisis comme finalistes, l'information sur les opérations de votre organisme peut être partagée sous forme d'étude de cas que vous aurez l'occasion de passer en revue et approuver avant toute diffusion.

Que se passera-t-il pour les gagnants après le concours D-MADE? Chaque lauréat signera un accord administratif de projet incluant un calendrier de décaissement des subventions. Le paiement des prix correspondra aux indicateurs-clés spécifiés dans les propositions des gagnants. Chaque projet bénéficiera d'une assistance technique et d'un suivi pendant une année. La performance et les leçons apprises des projets seront disséminées aux communautés élargies de la Diaspora et du développement.